



## **Conseil départemental de Loir et Cher et les services de l'Etat toujours mobilisés contre le Covid-19**

**Le Conseil Départemental de Loir et Cher s'est préoccupé dès le début de cette crise sanitaire et du confinement dû au Covid-19, des personnes fragiles du département, personnes âgées bien sûr mais également des personnes handicapées et isolées en lien étroit et essentiel avec les services de l'Etat de Loir et Cher. Face à l'urgence de la situation, il a essayé d'adapter ses offres, parfois complexes.**

Fin mars, un centre d'hébergement a été ouvert à l'AFPA pour une quarantaine de personnes en plus des 124 places d'hébergement existant sur le département. Malgré cette réponse à la précarité,

un besoin d'hébergement supplémentaire a été décrété à l'hôtel B&B de Blois pour une trentaine de chambre. Sur ces deux nouveaux sites, une livraison de plateaux repas a été mise en place avec un suivi sanitaire régulier par une équipe médicale du Conseil départemental.

La Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) a distribué près de 6500 masques chirurgicaux à 17 associations dans le département afin de permettre l'ouverture des différents points de distribution d'aide alimentaire et d'assurer la protection des personnes œuvrant au contact des publics fragiles. Les services de l'Etat sont également mobilisés aux côtés des collectivités territoriales pour contacter régulièrement les personnes isolés avec la possibilité d'hébergement d'urgence ou d'aide alimentaire si besoin.

*« Un grand nombre de personnes en situation d'handicap et qui résident en résidences ont rejoints leurs familles, il reste plus de 1600 personnes qui sont actuellement prises en charge au sein de 75 structures. Des appels réguliers ont été mises en place pour faire le point sur la situation. Des dépistages ont été réalisés suite à plusieurs cas suspects mais aucun cas Covid-19 n'est à ce jour recensé au sein des structures accueillant ce public en situation de handicap »* déclarait Yves Rousset, préfet de Loir et Cher dans un courrier daté du 21 avril. Quant aux EHPAD, ils sont suivis sur trois axes, l'état de santé physiques et psychiques des résidents et du personnel, l'identification des moyens existants de matériels nécessaire à l'activité (gants, gels, masques,...) et l'identification des ressources humaines mobilisées dans les établissements. Le Loir et Cher compte 44 EHPAD et 20 résidences autonomie et sénior pour un total de 78 sites qui hébergent près de 5500 personnes âgées. *«Le 20 avril, dans le département, 28 EHPAD ont déclaré un épisode Covid-19 pour 157 résidents malades, 75 confirmés Covid-19 et 82 cas possibles, 70 personnels malades, 39 confirmés Coronavirus et 31 cas possibles. Au total, 26 résidents sont décédés dans leur établissement, 5 résidents à l'hôpital »* conclut le Préfet.

La Caisse d'Allocation Familiale adapte également ses recours d'urgences pour les familles confrontées à des difficultés financières. Ces demandes doivent être transmises par l'intermédiaire des travailleurs sociaux, sur la base d'une enquête sociale dont les modalités ont, elles aussi, été

adaptées. Les équipes de la CAF restent mobilisées pour répondre à toutes les questions  
[accesdroits.cafblois@caf.cnafmail.fr](mailto:accesdroits.cafblois@caf.cnafmail.fr)

Depuis fin mars, chacun a la possibilité de s'engager et de donner de son temps pour que les plus démunis et les plus vulnérables ne soient pas les premières victimes de cette crise. En effet, que ce soit la distribution des produits de première nécessité, la garde exceptionnelle des enfants de soignants, les liens avec les personnes isolés par téléphone, visio, mail..., ou bien la solidarité de proximité comme faire les courses de produits essentiels pour des voisins les plus fragiles, chacun peut donner de son temps. Pour s'engager : <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr>